



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

## ARRÊTÉ SAJ N°2016-01 MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE LE PRÉSIDENT

- VU l'article L 951-1-1 du code de l'éducation,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités,
- VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et notamment son article 9,
- VU la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
- VU l'arrêté du président n° 2011-8 du 8 juillet 2011 portant création du nouveau comité technique à l'université,
- VU l'arrêté ministériel du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
- VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- VU les arrêtés du président n° 2014-18 et 24 des 6 octobre 2014 et 12 novembre 2014 relatifs à l'organisation du scrutin du 4 décembre 2014 pour l'élection des représentants des personnels au comité technique,
- VU l'article 27 des statuts modifiés de l'université,
- VU la proclamation des résultats du scrutin du 4 décembre 2014 signée du président de l'université le 5 décembre 2014.
- VU l'arrêté du président n°2014-27 du 10 décembre 2014 fixant la nouvelle composition du comité technique.
- VU les arrêtés du président n°2015-11 du 28 mai 2015 et n°2015-35 du 6 janvier 2016 modifiant la composition du comité technique,
- VU la démission de monsieur Ange POLIDORI en date du 4 février 2016 en qualité de membre élu suppléant au comité technique représentant des personnels SNPTES,
- VU le courrier du 15 mars 2016 de monsieur Emmanuel PETITCOLAS délégué de liste SNPTES désignant madame Caroline RAMIS, candidate non élue de la liste, membre suppléante en remplacement.

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Compte tenu de la démission de monsieur Ange POLIDORI, membre élu suppléant SNPTES, la composition du comité technique est modifiée comme suit :

- Mme Caroline RAMIS, candidate non élue de la liste devient suppléante de Ludovic BERNARD en qualité de représentante des personnels (SNPTES) et ce pour la durée du mandat restant à courir.

#### Article 2 : ci-après le tableau de composition du comité technique modifié :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
M. ELLERKAMP Philippe, président de l'université	
M. BOUBERTEKH Fathie, directeur général des services (assistés en tant que de besoin du ou des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité technique)	
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS	
ÉLUS TITULAIRES	ÉLUS SUPPLÉANTS
<b>SNPTES</b>	
BOUMAZA Jean-Pierre	NION Sébastien
BERNARD Ludovic	RAMIS Caroline
LACROIX Franck	PHILIPPE Antoine
<b>FAEN</b>	
ADRIAN Philippe	SERON Jenny
BERRAG Allal	HEBBARD Thierry
<b>CGT-FSU</b>	
BACHIMON Philippe	MAHIEU Carole
ARFELLI Françoise	SAUREL Xavier
LOUCHE Isabelle	TURINETTI Marie-José
<b>SGEN-CFDT</b>	
FOUQUE Daisy	GABRIEL Philippe
<b>UNSA-EDUATION</b>	
GRABIT Christine	REUCHE Michel

#### Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 16 mars 2016

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,  
Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES  
Campus Hannah Arendt  
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur - Case 34  
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 28 43 ou 27 08 ou 29 29  
service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr  
http://www.univ-avignon.fr